

Examen des situations d'agents ayant réussi des concours

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/09/04	favorable	séance du 01/10/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 012 charges de personnel et frais assimilés	Coût supplémentaire annuel : 7 500 €

Au printemps 2004, 3 agents ont réussi des concours. Parmi ces 3 lauréats, il est proposé de ne retenir que 2 transformations de postes :

1) Service construction infrastructures

Par délibération du 6 septembre 2002, un service Construction / Infrastructures a été créé. Ce secteur est notamment chargé du suivi des opérations sous maîtrise d'ouvrage CAGB en matière de voirie – infrastructures et bâtiments.

Les moyens affectés à ce secteur se composent, d'un cadre A ingénieur, de 3 techniciens, d'un agent catégorie C chargé du dessin et de la cartographie et d'une secrétaire.

Actuellement, malgré de nombreuses recherches, un poste de technicien chargé des études et travaux n'est pas pourvu. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'activité du secteur. Parallèlement, l'agent technique qualifié (catégorie C) en charge du dessin et de la cartographie a été déclaré lauréat du concours de technicien.

Au vu de la montée en charge de ce secteur, il est proposé de le structurer en 2 pôles :

- l'un chargé de la maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations, ce pôle serait composé de deux techniciens, l'un chargé plus spécifiquement des bâtiments, l'autre des infrastructures. Ces deux techniciens sont déjà présents dans les effectifs de la CAGB.
- l'autre assurant la maîtrise d'œuvre et les études et travaux composé également de deux techniciens, le technicien chargé des études et travaux en cours de recrutement et la personne lauréate du concours.

2) Service logistique

Par délibération en date du 2 juillet 2003, le conseil communautaire a décidé de créer un poste d'agent d'entretien ou d'agent technique pour renforcer le service Logistique.

Dans le cadre d'une mobilité interne, un agent d'entretien (catégorie C) a été retenu à l'automne. Depuis, cet agent a réussi le concours d'agent technique spécialité logistique sécurité option magasinier (catégorie C).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- **de transformer le poste d'agent technique qualifié en charge du dessin et de la cartographie en technicien supérieur chargé d'études et travaux et de relancer la recherche d'un technicien études et travaux au sein du service construction infrastructures. Le poste de catégorie C d'agent technique qualifié sera supprimé en parallèle.**
- **de transformer le poste d'agent d'entretien en poste d'agent technique au sein du service logistique. Le poste d'agent d'entretien sera supprimé en parallèle.**

Pour extrait conforme,
Le Président